

Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 407

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Faire et refaire l'histoire

On se souvient des Rosenberg, accusés *calomnieusement* d'avoir livré à l'URSS des secrets atomiques, et exécutés le 19 juin 1953, malgré l'intervention, entre autres, d'Einstein qui faisait observer

1. que des profanes étaient absolument incapables de livrer de tels secrets;

et 2. que ce n'étaient pas tant les secrets qui importaient (que les Russes détenaient à coup sûr, ne serait-ce que par les savants allemands qui étaient passés de leur côté), que les infrastructures technologiques permettant de tirer parti des « secrets ».

Douteux

A propos des « révélations » dont la presse s'est faite l'écho récemment (notamment « Le Monde »), qui établiraient la culpabilité des Rosenberg, je lis dans la « Voix ouvrière » du 10 mai :

« Ainsi, un ancien fonctionnaire tchécoslovaque, K. Kaplan, réfugié à Munich, est en train de monnayer des « documents » qu'il aurait fauchés à Prague. Et c'est sur une base aussi douteuse (dans ces documents, il serait question de R. comme de « notre agent » — J. C.) qu'on lance de nouvelles calomnies contre les époux Rosenberg. Cela dans l'espoir de faire renaître une nouvelle campagne de haine maintenant que leurs fils ont obtenu la réouverture du dossier. »

Voilà qui est bien dit.

Cinquante ans après

Je crois cependant le plan plus profond et le propos plus vaste. Lisant avec mes élèves la belle pièce de Walter Weideli, « Eclatant Soleil de l'Injustice » (collection de l'Aire-Rencontre), consacrée à un autre scandale, l'affaire *Sacco et Van-*

zetti, j'ai eu la surprise d'entendre l'un d'eux me dire : « Mais, monsieur, on a prouvé récemment la culpabilité de S.-V. ! » Vérification faite, exact — je veux dire : exact que cinquante ans après, on a prétendu établir la culpabilité sinon des deux, du moins de l'un des deux hommes !

Or, par ailleurs, je lis dans la « Deutsche National Zeitung » du 8 avril 1977 (organe de l'extrême-droite allemande) un article intitulé *Der Schwindel des 20. Jahrhunderts* (la mystification du XXe siècle), tendant à établir, sinon que les camps de concentration nazis étaient en tous points pareils à des hôtels Ritz, du moins que jamais il n'y fut commis de génocide. Pour le mois d'août 1943, sur 224 000 internés, il n'y aurait eu « que » 4699 morts ! Soit 2,09 % ! Et que l'administration SS, qui jugeait cette mortalité « catastrophique », fit tout pour la réduire ! Vous voyez bien que s'il arrive que des gens soient accusés à tort, ce ne sont jamais des « rouges » ou soupçonnés d'être des rouges !

* * *

A propos, il faut bien que je revienne sur le scandale Ziegler. Ainsi donc — la chose est évidente — incapable de prouver la moindre de ses assertions, Z. a mis dans sa poche des responsables du Crédit Suisse (combien leur aura-t-il payé ?), sans compter quelques banquiers genevois — le tout pour discréditer les institutions bancaires suisses ? Les esprits solides sauront déjouer cette infâme manœuvre !

Mais il y a plus : j'ai des raisons de croire que Z. est également à l'origine de l'affaire de Seveso. Les journaux ne l'accusaient-ils pas (avec une discrétion louable, mais l'allusion est assez claire !) d'avoir terni l'image de la Suisse à l'étranger ? Ce ne saurait être avec son livre, car enfin, dans le meilleur des cas, guère plus d'un Italien sur mille qui l'ait lu... Ce ne peut donc être qu'à travers Seveso, dont on a beaucoup parlé en Italie !

Des colosses incontrôlables

De tous côtés, après l'« affaire » du Crédit Suisse, fusent des appels à un meilleur contrôle de l'activité bancaire. Dernièrement encore, l'émission « Table ouverte » de la Télévision romande était l'occasion pour tous les spécialistes réunis de prêcher dans ce sens. Ainsi soit-il, donc ! Il reste que l'empressement unanime des milieux de la banque à entonner ces couplets est suspect : toutes ces dernières années, ces mêmes milieux n'ont cessé de mettre les pieds contre le mur dès que dans les rangs socialistes par exemple, des propositions se faisaient jour qui auraient pu compromettre la sacro-sainte indépendance des banquiers.

En préparant le lancement d'une initiative populaire aux termes de laquelle serait garantie l'influence déterminante du peuple sur les activités des banques et en particulier des grandes banques, le Parti socialiste suisse est pour sa part fidèle à son projet politique. Que l'on considère par exemple que le programme de Winterthour, pourtant vieilli aujourd'hui à bien des égards, stipulait (politique économique, sixième directive) : « à l'égard d'entreprises et d'organisations revêtant le caractère de monopoles, il conviendra de créer soit les conditions d'une concurrence loyale, soit de les soumettre au contrôle des pouvoirs publics, soit encore d'en transférer la propriété à la collectivité; le principe de l'économie collective pourra être appliqué à des entreprises privées exerçant une activité d'intérêt public ».

L'occasion est à saisir, pour la gauche ! On portera le débat devant une opinion publique sensibilisée à la question; on sortira du cadre restreint du scandale révélé au grand jour; et surtout on empêchera, grâce à une initiative, que le sujet retombe rapidement dans l'oubli.

Le contenu du texte qui sera proposé n'est pas encore fixé. Mais l'un de ses ressorts principaux sera donc, à n'en pas douter l'institution d'un « contrôle » accru sur le monde bancaire. Quel

J. C.